

# Séance extraordinaire du 12 mai 2017

Procès-verbal



## 01 (2017-05-325) - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 mai 2017

### AVIS DE CONVOCATION POUR LA TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

En conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 152 du Code municipal du Québec, Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham, m'a donné instruction de convoquer une séance extraordinaire du conseil municipal, laquelle sera tenue le 12 mai 2017, à midi (12h), au Complexe des Seigneuries de Saint-Agapit.

Sont présents(es) les conseillers(ères) :

Siège #1 - Claudette Desrochers

Siège #3 - Sylvain Vidal

Siège #5 - Pierre Audesse

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Siège #2 - Marc-Antoine Drouin

Siège #4 - Micheline Beaudet

Siège #6 - Yves Gingras

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Sylvie Fortin Graham.

Est également présente Isabelle Paré, directrice générale et secrétaire-trésorière

Les conseillers présents ont tenu séance extraordinaire dont l'ordre du jour est le suivant :

#### 1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette session a été donné le 9 mai 2017 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée spéciale, la mairesse déclare la session ouverte.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal et résolu unanimement de déclarer cette session ouverte.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## 02 (2017-05-326) - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## 03 (2017-05-327) - Résolution attribution de 54 000 \$ du surplus accumulé non affecté au projet d'achat du camion incendie (Règlement d'emprunt 422-12-16)

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le règlement 422-12-16 "Règlement décrétant des dépenses de 528 000 \$ et un emprunt de 273 000 \$ pour l'achat d'un camion-citerne autopompe pour son service de la sécurité incendie";

ATTENDU QU'IL y a eu erreur cléricale dans la rédaction du titre du règlement d'emprunt et qu'on aurait dû lire 582 000 \$ au lieu de 528 000 \$;

ATTENDU QUE le conseil a demandé au MAMOT d'analyser le règlement d'emprunt 422-12-16 tel que présenté (selon le montant 528 000 \$) dans l'objectif de recevoir son approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'attribuer la somme de 54 000 \$ du surplus accumulé non affecté au projet d'achat du camion incendie en lien avec le Règlement d'emprunt 422-12-16, afin de combler la totalité de la dépense de cette acquisition totalisant 582 000 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## 04 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

## 05 (2017-05-328) - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers et résolu unanimement que cette séance extraordinaire soit levée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Fermeture à 12h05.

---

Sylvie Fortin Graham, mairesse

---

Isabelle Paré dir. gén. & sec.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

---

Isabelle Paré, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Sylvie Fortin Graham, mairesse